

Chaque département est géré par un conseil électif, et les départements importent beaucoup. Il y a aussi les conseils d'arrondissement, qui ressemblent à nos conseils de comté, ainsi que les conseils municipaux pour les villes et cités. D'après les renseignements que j'ai reçus de France, ces institutions aideront à la reconstruction des villes et cités. Aucun accaparement ne sera autorisé. Des centaines de mille hommes, en France, auront besoin de matériaux. Le gouvernement français fournira l'argent; mais ne fera probablement, directement aucun achat. Il laissera aux conseils départementaux et aux municipalités la tâche de coordonner les travaux et de donner les commandes aux industriels de France ou du dehors.

Mais doit-on croire, un seul instant, que la France qui importait beaucoup dans les temps de paix, cessera maintenant d'importer? Doit-on croire, un seul instant, que la France, dont les riches districts industriels de la région septentrionale de ce pays ont été entièrement dévastés et ruinés, est encore capable de produire suffisamment pour faire face à ses besoins? La France importera vingt fois plus qu'elle n'avait coutume de le faire—et peut-être cinquante fois autant—et je suis convaincu que, si notre Gouvernement—même à cette heure tardive—utilisait les services que peuvent rendre des hommes capables de négocier avec les diverses organisations de la France—services que peuvent rendre des hommes qui connaissent la France et ses méthodes—nous pourrions obtenir de ce pays des commandes suffisantes pour tenir constamment en activité toutes nos usines. J'ose prédire que les Etats-Unis, avec leurs agences occupées depuis longtemps—ces agences établies en France depuis, au moins, deux ans—obtiendront toutes les commandes qu'il leur sera possible de faire exécuter pour les fins de la reconstruction en France.

L'honorable M. CHOQUETTE: L'honorable sénateur me permettra-t-il de lui fournir un certain renseignement concernant les commandes reçues de France par le Canada? J'ai lu, il y a une dizaine de jours, une lettre du département de l'Agriculture de France, déclarant qu'il voulait acheter immédiatement tous les instruments d'agriculture que le Canada peut lui fournir, ainsi que tout le beurre et le fromage que nous voudrions lui expédier. La personne qui a reçu cette lettre—qui a été vue par l'honorable sénateur du Golfe (M. L'Espérance), est venue à Ottawa pour s'assurer s'il était possible d'obtenir l'aménagement

requis pour l'expédition de ces produits, comprenant des charrues et autres instruments d'agriculture. Ainsi, le problème que doit résoudre le Gouvernement du Canada consiste à fournir les moyens de transport.

L'honorable M. DANDURAND: J'ai dit que les Etats-Unis obtiendront des commandes pour des centaines de millions de dollars, destinées à la reconstruction en France, et j'ose affirmer que, si le Gouvernement du Canada veut s'occuper de cette affaire comme pourrait le faire toute corporation privée, ou tout particulier, la France et la Belgique peuvent nous envoyer assez de commandes pour occuper constamment nos usines ou manufactures, et cela aiderait à rétablir dans la vie civile nos soldats revenus du front. Je suis convaincu que, si le Gouvernement fédéral veut ajouter à la commission Harris deux ou trois membres de la commission Woods de 1916, qui a étudié les conditions de la France, où elle s'est créé un cercle d'amis dans toutes les villes et cités, le Canada obtiendra environ un douzième de toutes les commandes adressées à l'Amérique du Nord. Notre population est d'environ un douzième de celle des Etats-Unis. Je suis sûr qu'un douzième de ces commandes nous serait donné avec le plus grand plaisir par toutes les autorités de France. Certains produits pourraient être classés en quantités suffisantes pour occuper plusieurs de nos usines, jour et nuit. Le peuple français désire vivement manifester au Canada sa bonne volonté et sa gratitude pour sa participation à la guerre.

Je remarque, en outre, que l'on nous promet une loi électorale. La question n'est pas particulièrement du ressort de cette Chambre-ci; mais j'espère que cette loi sera basée sur les véritables principes démocratiques. J'espère que, lorsque le Canada se retrouvera dans des conditions normales, tous les citoyens seront traités sur un pied d'égalité. On peut, dans plusieurs cas exceptionnels, adopter, comme l'honorable sénateur de Selkirk (M. Bradbury) l'a dit, des lois d'immigration plus rigoureuses que dans les circonstances ordinaires; mais dans cette dernière immigration, des lois doivent s'appliquer également à tous, et les immigrants fixés au Canada conformément à ces lois, doivent jouir également du droit conféré par la loi électorale.

Le Gouvernement nous annonce aussi que les femmes recevront, de leur côté, le droit de siéger dans le Parlement. Je ne m'oppose pas à cela, puisque j'ai voté pour re-